

## Motion 2997

### Création de logements : compter les mètres carrés plutôt que les pièces

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la pénurie de logements ne fait que s'accroître malgré les mesures de contrôle strictes du canton de Genève ;
- que la LGL assigne, en son article 1, une mission claire à l'Etat : « *L'Etat encourage la construction de logements d'utilité publique et s'efforce d'améliorer la qualité de l'habitat dans les limites et selon les critères fixés par la loi* » ;
- que le peuple, par les nombreux refus en votation populaire de nouvelles constructions, exprime une certaine lassitude face aux nouveaux projets de logements ;
- que des personnes âgées occupent aujourd'hui des appartements devenus trop grands, tandis que les familles ne trouvent pas d'appartements répondant à leurs besoins ;
- que d'autres cantons appliquent un système de fixation des loyers prenant en compte les mètres carrés (au lieu du seul nombre de pièces) et proposent des logements répondant aux besoins prépondérants de leur population,

invite le Conseil d'Etat

- à reconsidérer le calcul des surfaces en fonction des mètres carrés de surface nette de plancher, plutôt que du nombre de pièces ;
- à proposer un projet pilote pour analyser les retombées d'une telle option sur les problématiques considérées ;
- si le projet est concluant, à en tirer les conséquences nécessaires et à alors adapter la législation et les règlements en conséquence ;
- à mettre sur pied le projet dans un délai d'un an à partir du vote en plénière du Grand Conseil et à en présenter le bilan à la commission du logement.